



Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 août 2021

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le 1-888-888-3863, en nous écrivant à Investissements Renaissance, 1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3S6, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.investissementsrenaissance.ca ou le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon le rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le Fonds commun prudent de titres à revenu fixe CIBC (désigné le *Fonds commun*) visera à dégager un revenu régulier en investissant principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (désignés les *fonds sous-jacents*) qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Stratégies de placement : Le Fonds commun emploiera, dans des conditions de marché normales, une approche stratégique de répartition des actifs à long terme disciplinée comme stratégie de placement principale. Le Fonds commun peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds sous-jacents, notamment des fonds communs de placement et des fonds négociés en Bourse que nous ou les membres de notre groupe gérons et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative peut être investie dans des parts de fonds sous-jacents qui sont des fonds alternatifs. Le Fonds commun peut faire une répartition tactique pour rajuster sa composition de l'actif à court et à moyen terme selon les changements dans les perspectives des marchés et la capacité des fonds sous-jacents à réaliser les objectifs de placement déclarés du Fonds commun. Le Fonds commun peut avoir une exposition par l'intermédiaire de ses fonds sous-jacents à des titres à revenu fixe qui ont reçu une faible note d'évaluation, dont la répartition à ces émissions varie généralement entre 5 % et 15 %.

Risque

Le Fonds commun est un fonds de titres à revenu fixe canadiens qui s'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen à long terme et pouvant tolérer un risque de placement faible.

Pour la période close le 31 août 2021, le niveau de risque global du Fonds commun est resté identique à celui mentionné dans le prospectus simplifié du Fonds commun.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*, le *gestionnaire* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Fonds commun. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 août 2021. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Fonds commun est passée de 98 178 \$ au 31 août 2020 à 99 793 \$ au 31 août 2021, en hausse de 2 % pour la période. La hausse globale de la valeur liquidative découle des ventes nettes de 2 023 \$ et du rendement positif des placements.

Les parts de série A du Fonds commun ont dégagé un rendement de 0,3 % pour la période, contre -1,7 % pour son indice de référence, soit l'indice des obligations universelles FTSE Canada (désigné l'*indice de référence*). Le rendement du Fonds commun tient compte des frais et des charges, ce qui n'est pas le cas de celui de l'indice de référence. Voir la section *Rendement passé* pour connaître les rendements des autres séries de parts offertes par le Fonds commun.

La pondération cible du Fonds commun est de 50 % de titres de créance à court terme, 35 % de titres de créance de gouvernements et de sociétés canadiens et mondiaux, 7 % de titres de créance à rendement élevé et 8 % de titres de créance et monnaie des marchés émergents.

La pandémie de COVID-19 est l'un des facteurs qui ont le plus influé sur l'économie pendant la période. Les taux d'infection à la COVID-19 ont augmenté, et des mesures de confinement ont été mises en place pour stopper la propagation du virus. Au fil de la période, on a reconnu que les mesures de confinement devaient être plus ciblées afin d'éviter de vastes perturbations économiques.

Vers la fin de 2020, un certain nombre de vaccins ont montré des taux d'efficacité plus élevés que prévu pendant les phases finales des essais cliniques et ont été approuvés par les autorités sanitaires. L'activité économique et sur les marchés s'est intensifiée par suite de la mise au point et de la distribution des vaccins contre la COVID-19 en 2021. Au Canada, aux États-Unis et en Europe, les campagnes de vaccination se sont intensifiées, mais de nombreux pays en développement ne sont pas parvenus à suivre le rythme.

L'économie canadienne a crû à un taux relativement solide, soutenue par un marché immobilier prospère et l'allègement des mesures de confinement. L'inflation a commencé à augmenter en réaction à la hausse de la demande, étant donné l'allègement des mesures de confinement et la réouverture des entreprises. Par la suite, le taux

d'inflation a considérablement augmenté au cours de la deuxième moitié de la période, en raison de la demande solide et de la diminution des prix enregistrée l'an dernier. L'augmentation des prix de l'essence et des aliments a contribué à la hausse.

La Banque du Canada a maintenu son taux de financement à un jour de référence à 0,25 %, croyant que l'économie canadienne avait encore besoin de mesures accommodantes pour se redresser complètement. Alors que le taux d'inflation augmentait considérablement, la Banque du Canada a indiqué que, selon elle, cette augmentation est en grande partie temporaire. La Banque du Canada a indiqué que son taux directeur demeurerait bas jusqu'à ce que les cibles en matière d'inflation et d'emploi aient été atteintes.

Vers la fin de la période, la Banque du Canada a commencé à réduire ses achats d'obligations en réponse à l'amélioration de la conjoncture économique. Entre-temps, à la deuxième moitié de la période, la Banque du Canada a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et de croissance, nourrissant les attentes à l'égard de l'augmentation plus tôt que prévu du taux de financement à un jour de référence.

Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) a maintenu le taux cible des fonds fédéraux dans une fourchette de 0,00 % à 0,25 %, tout en poursuivant ses achats d'obligations. La Réserve fédérale a indiqué que, selon elle, le taux directeur extrêmement bas était encore justifié, compte tenu des risques continus liés à la pandémie. De plus, bien que l'économie américaine continue de se redresser, la Réserve fédérale a indiqué que les progrès réalisés ne sont pas suffisants pour qu'elle réduise ses achats d'obligations. La Réserve fédérale a révélé qu'elle n'avait pas l'intention de modifier son taux directeur jusqu'à ce que les objectifs en matière d'inflation et d'emploi aient été durablement atteints.

Les taux obligataires ont notablement augmenté au premier trimestre de 2021, les mesures de relance de l'économie ayant entraîné à la hausse les prévisions d'inflation. La hausse des prix des aliments et du pétrole et les distorsions persistantes des prix attribuables à la pandémie (en raison en partie des contraintes d'approvisionnement) ont fait grimper l'inflation. Au Canada, la hausse des prix du pétrole et des produits de base a constitué un défi, et le prix des logements a considérablement augmenté depuis l'an dernier. Toutefois, les préoccupations inflationnistes se sont atténuées, puisque de nombreux investisseurs ont adopté la perspective de la Réserve fédérale selon laquelle la hausse de l'inflation ne serait que temporaire. Les mesures d'urgence prises par les banques centrales et les gouvernements pour s'assurer que les liquidités étaient abondantes ont contribué à l'amélioration du rendement des actifs à risque élevé.

Le Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance a été le principal moteur du rendement du Fonds commun, suivi du Fonds à rendement flexible Renaissance et du FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu.

Le Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance a été le principal boulet du rendement du Fonds commun, suivi du iShares JP Morgan Corporate Bond ETF et du Van Eck EMD ETF.

Événements récents

Les parts de série S et de série FNB du Fonds commun ont été mises en vente le 2 novembre 2020 et le 29 octobre 2020, respectivement.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie mondiale et les marchés des capitaux. L'éclosion de la COVID-19 pourrait avoir une incidence négative sur le rendement du Fonds commun.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Fonds commun, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du Fonds commun

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds commun. À titre de gestionnaire, GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Fonds commun, calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds commun, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds commun (autres que certains frais du Fonds commun) imputés aux parts de série A, de série F, de série S et de série FNB, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration, les frais réglementaires, les honoraires et frais d'audit et juridiques, les honoraires de fiducies, les droits de garde et les frais d'agence, et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, à l'aperçu du Fonds commun et aux autres rapports, en contrepartie du paiement par le Fonds commun de frais d'administration fixes (majorés de la TPS/TVH applicable) au gestionnaire relativement aux parts de ces séries. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de série O. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds commun (autres que certains frais du Fonds commun) imputés aux parts de série O du Fonds commun. Les frais d'administration fixes payables par le Fonds commun pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans la prestation de ces services au Fonds commun.

À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Fonds commun pour le compte des porteurs de parts.

À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Fonds commun ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au Fonds commun. De temps à autre, GACI, à titre de conseiller en valeurs, peut investir dans des parts du Fonds commun au nom d'autres fonds de placement.

Placeur

Des courtiers et d'autres sociétés vendent les parts du Fonds commun aux investisseurs. Ces courtiers et autres sociétés comprennent les courtiers liés à GACI, comme la division de courtage à escompte Pro-Investisseurs CIBC de Services Investisseurs CIBC inc. (désignée *SI CIBC*), la division Service Impérial CIBC de SI CIBC et la division

CIBC Wood Gundy de Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée MM CIBC). SI CIBC et MM CIBC sont des filiales en propriété exclusive de la Banque CIBC.

GACI peut payer des commissions de vente et de suivi à ces courtiers et sociétés relativement à la vente de parts du Fonds commun. Ces courtiers et autres sociétés peuvent verser une partie de ces commissions de vente et de suivi à leurs conseillers qui vendent des parts du Fonds commun aux investisseurs.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés au Fonds commun. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme la nature et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs lorsqu'il traite les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds commun ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds commun. Comme le prévoit la convention du conseiller en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables.

En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds commun. Toute commission récupérée est versée au Fonds commun.

Au cours de la période, des commissions de courtage et d'autres frais totalisant 16 991 \$ ont été versés par le Fonds commun à MM CIBC, et aucune commission de courtage ni aucuns autres frais n'ont été versés à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Fonds commun

Le Fonds commun peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le Comité d'examen indépendant (désigné le CEI) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié, dont la durée jusqu'à l'échéance

est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;

- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désignés le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements);
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- entreprendre des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'une partie liée est le contrepartiste;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*); et
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Fonds commun, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds commun (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres du Fonds commun et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Fonds commun, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par le Fonds commun sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers, à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds commun au cours du mois en question. Tous les autres frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds commun. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Fonds commun, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouverts auprès du Fonds commun. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Fonds commun et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Fonds commun pour les périodes closes le 31 août.

Actif net par part¹ du Fonds commun – parts de série A

	2021	2020 ^a
Actif net au début de la période	10,26 \$	10,00 \$ ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des produits	0,27 \$	0,25 \$
Total des charges	(0,09)	(0,08)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,05)	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,19)	0,25
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	(0,06) \$	0,42 \$
Distributions :		
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,17 \$	0,15 \$
Des dividendes	–	–
Des gains en capital	0,02	0,01
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions³	0,19 \$	0,16 \$
Actif net à la fin de la période	10,10 \$	10,26 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

^b Prix de souscription initial.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de série A

	2021	2020 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	22 580 \$	8 704 \$
Nombre de parts en circulation⁴	2 235 628	848 141
Ratio des frais de gestion⁵	0,96 %	0,95 % *
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,05 %	1,04 % *
Ratio des frais d'opération⁷	0,02 %	0,03 % *
Taux de rotation du portefeuille⁸	91,12 %	9,79 %
Valeur liquidative par part	10,10 \$	10,26 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

* Le ratio a été annualisé.

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Fonds commun prudent de titres à revenu fixe CIBC

Actif net par part¹ du Fonds commun – parts de série F

	2021	2020 ^a
Actif net au début de la période	10,26 \$	10,00 \$ ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des produits	0,26 \$	0,26 \$
Total des charges	(0,04)	(0,04)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,03	0,01
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,25)	0,44
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	– \$	0,67 \$
Distributions :		
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,22 \$	0,19 \$
Des dividendes	–	–
Des gains en capital	0,03	0,01
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions³	0,25 \$	0,20 \$
Actif net à la fin de la période	10,08 \$	10,26 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

^b Prix de souscription initial.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de série F

	2021	2020 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	41 459 \$	70 017 \$
Nombre de parts en circulation⁴	4 111 429	6 826 899
Ratio des frais de gestion⁵	0,47 %	0,45 %*
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,50 %	0,48 %*
Ratio des frais d'opération⁷	0,02 %	0,03 %*
Taux de rotation du portefeuille⁸	91,12 %	9,79 %
Valeur liquidative par part	10,08 \$	10,26 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

* Le ratio a été annualisé.

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Fonds commun prudent de titres à revenu fixe CIBC

Actif net par part¹ du Fonds commun – parts de série 0

	2021	2020 ^a
Actif net au début de la période	10,24 \$	10,00 \$ ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des produits	0,27 \$	0,24 \$
Total des charges	–	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	0,01
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,16)	0,54
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,11 \$	0,78 \$
Distributions :		
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,26 \$	0,20 \$
Des dividendes	–	–
Des gains en capital	0,02	0,01
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions³	0,28 \$	0,21 \$
Actif net à la fin de la période	10,08 \$	10,24 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

^b Prix de souscription initial.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de série 0

	2021	2020 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	22 041 \$	19 457 \$
Nombre de parts en circulation⁴	2 187 078	1 900 117
Ratio des frais de gestion⁵	0,10 %	0,08 % *
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,10 %	0,08 % *
Ratio des frais d'opération⁷	0,02 %	0,03 % *
Taux de rotation du portefeuille⁸	91,12 %	9,79 %
Valeur liquidative par part	10,08 \$	10,24 \$

^a Données présentées pour la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

* Le ratio a été annualisé.

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Fonds commun prudent de titres à revenu fixe CIBC

Actif net par part¹ du Fonds commun – parts de série S

	2021 ^a
Actif net au début de la période	10,00 \$ ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,15 \$
Total des charges	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,05)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,07
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,16 \$
Distributions :	
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,13 \$
Des dividendes	–
Des gains en capital	–
Remboursement de capital	–
Total des distributions³	0,13 \$
Actif net à la fin de la période	9,98 \$

^a Données présentées pour la période du 2 novembre 2020 au 31 août 2021.

^b Prix de souscription initial.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de série S

	2021 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	11 755 \$
Nombre de parts en circulation⁴	1 178 186
Ratio des frais de gestion⁵	0,18 % *
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,29 % *
Ratio des frais d'opération⁷	0,02 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	91,12 %
Valeur liquidative par part	9,98 \$

^a Données présentées pour la période du 2 novembre 2020 au 31 août 2021.

* Le ratio a été annualisé.

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Fonds commun prudent de titres à revenu fixe CIBC

Actif net par part¹ du Fonds commun – parts de série FNB

	2021 ^a
Actif net au début de la période	19,97 \$ ^b
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,47 \$
Total des charges	(0,07)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,03)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,25)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,12 \$
Distributions :	
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,53 \$
Des dividendes	–
Des gains en capital	0,08
Remboursement de capital	0,02
Total des distributions³	0,63 \$
Actif net à la fin de la période	19,58 \$

^a Données présentées pour la période du 29 octobre 2020 au 31 août 2021.

^b Prix de souscription initial.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de série FNB

	2021 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	1 958 \$
Nombre de parts en circulation⁴	100 000
Ratio des frais de gestion⁵	0,47 % *
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,50 % *
Ratio des frais d'opération⁷	0,02 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	91,12 %
Valeur liquidative par part	19,58 \$
Cours de clôture	19,57 \$

^a Données présentées pour la période du 29 octobre 2020 au 31 août 2021.

* Le ratio a été annualisé.

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Le Fonds commun paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds commun. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Fonds commun, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes et les commissions de suivi sont prélevés par GACI sur les frais de gestion reçus du Fonds commun. Le Fonds commun est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels pour chaque série de parts.

Pour les parts de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions. Ces frais de gestion des parts de série O n'excéderont pas les frais de gestion des parts de série F.

Le tableau suivant présente la ventilation des services reçus en contrepartie des frais de gestion, exprimée en pourcentage des frais de gestion tirés du Fonds commun pour la période close le 31 août 2021, avant renoncations aux frais de gestion et prises en charge.

	Série A	Série F	Série S	Série FNB
Commissions de vente et de suivi versées aux courtiers	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais d'administration, conseils en placement et profit	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Rendement passé

Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Fonds commun tiennent compte des frais et des charges. Se reporter à la section *Faits saillants financiers* pour connaître le ratio des frais de gestion.

Rendements annuels

Les diagrammes à barres ci-dessous donnent le rendement annuel de chaque série de parts du Fonds commun pour les périodes présentées et illustrent comment le rendement du Fonds commun varie d'une période à l'autre. Ces diagrammes indiquent en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 août de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} septembre, à moins d'indication contraire.

Parts de série A



^a Le rendement de 2020 couvre la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

Parts de série F



^a Le rendement de 2020 couvre la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

Parts de série O



^a Le rendement de 2020 couvre la période du 28 octobre 2019 au 31 août 2020.

Parts de série S



^a Le rendement de 2021 couvre la période du 2 novembre 2020 au 31 août 2021.

Parts de série FNB



^a Le rendement de 2021 couvre la période du 29 octobre 2020 au 31 août 2021.

Rendements composés annuels

Le tableau suivant montre le rendement composé annuel de chaque catégorie de parts du Fonds commun pour chacune des périodes indiquées ayant pris fin le 31 août 2021. Le rendement composé annuel est comparé avec l'indice de référence du Fonds commun.

L'indice de référence du Fonds commun est l'indice des obligations universelles FTSE Canada.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans*	Depuis le début des activités*	Date de début des activités
Parts de série A	0,3 %				2,5 %	28 octobre 2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %				2,7 %	
Parts de série F	0,8 %				2,9 %	28 octobre 2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %				2,7 %	
Parts de série O	1,2 %				3,1 %	28 octobre 2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %				2,7 %	
Parts de série S					1,1 %	2 novembre 2020
Indice des obligations universelles FTSE Canada					-1,3 %	
Parts de série FNB					0,7 %	29 octobre 2020
Indice des obligations universelles FTSE Canada					-1,3 %	

*Si une catégorie de parts a été créée il y a moins de 10 ans, le tableau indique le rendement composé annuel depuis le début des activités.

L'indice des obligations universelles FTSE Canada englobe des obligations négociables sur le marché canadien visant à rendre compte du rendement du vaste marché obligataire canadien de qualité supérieure. Les rendements sont calculés quotidiennement et pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Une analyse du rendement relatif du Fonds commun par rapport à son indice de référence est présentée à la section *Résultats d'exploitation*.

Aperçu du portefeuille de placements (au 31 août 2021)

Le Fonds commun investit surtout dans des parts de ses fonds sous-jacents. Vous pouvez trouver le prospectus et l'information additionnelle sur les fonds sous-jacents en consultant le site www.sedar.com.

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.investissementsrenaissance.ca. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du fonds. Dans le cas d'un fonds comprenant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Fonds d'investissement d'obligations canadiennes	82,2	Fonds de revenu à court terme CIBC, catégorie O	28,1
Fonds d'investissement d'actions américaines	15,1	Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance, catégorie O	17,0
Fonds communs de placement d'obligations internationales	3,0	Fonds de revenu à court terme Renaissance, catégorie O	15,1
Fonds d'investissement d'actions canadiennes	-0,3	FNB actif d'obligations à taux variable de qualité CIBC	9,0
		Fonds canadien d'obligations CIBC, catégorie O	8,0
		FNB actif d'obligations de sociétés de qualité CIBC	5,0
		VanEck Vectors J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	3,1
		Fonds à rendement flexible Renaissance, catégorie OH	3,0
		Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance, catégorie O	3,0
		FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu	3,0
		iShares J.P. Morgan EM Corporate Bond ETF	3,0
		Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance, catégorie O	2,0
		Fonds de revenu à taux variable Renaissance, catégorie OH	1,0
		Autres actifs, moins les passifs	-0,3

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs incluent des déclarations qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui incluent des termes comme « s'attend », « prévoit », « compte », « planifie », « croit », « estime » et autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et la prise de mesures futures possibles par le fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



Gestion d'actifs CIBC inc.

1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3S6
1-888-888-3863

Site Web

www.investissementsrenaissance.ca

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire des Fonds communs de titres à revenu fixe CIBC, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds communs de titres à revenu fixe CIBC avant d'investir. Pour obtenir une copie du prospectus simplifié, composez le 1-888-888-3863, envoyez un courriel à info@investissementsrenaissance.ca ou parlez-en à votre conseiller.

^{MD}Gestion d'actifs CIBC inc. est une marque déposée de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Banque CIBC), utilisée sous licence. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.